

MAIRIE DE SAINT PAUL DE SERRE
EXTRAIT
DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de ST PAUL DE SERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul VIROL, Maire.

- Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2019

Présents: MM. VIROL JP, BLANC JP, CHANTEGREIL F, BOULLERE S, ROIG P, DELPEY F.

Mmes : CHANTEGREIL E, WEINACTER N, FAUVEAUX S

-Absents excusés: BIBIE Y, CLUZEAU M.

Pouvoirs :

Nombre de conseillers : 11

Présents: 9

Votants : Unanimité

Mme WEINACTER N a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur l'arrêt de projet de PLUi du Grand Périgueux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi valant programme local de l'habitat et plan de déplacement urbain arrêté par le Grand Périgueux par délibération du 24 janvier 2018.

Concernant la commune de St Paul de Serre, les conseillers constatent que des terrains constructibles ont été supprimés notamment dans des lieux dits comme « Les Piniers Hauts – Les Boiges – Le Châtenet ».

Ils considèrent que cette suppression est inexplicable et injustifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De ne pas accepter la suppression de terrains notamment aux « Piniers Hauts » et entre « Les Boiges » et « Le Châtenet » car cette suppression va entraîner un arrêt des constructions sur la commune et par voie de conséquence mettre en péril l'avenir des écoles du RPI .

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire,

